

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sa mission »,

les mots :

« ses missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.